



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 252-2024  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : Non  
N° d'affaire : 2024.GRPARL.69

Déposée le : 25.11.2024

Motion de groupe : Non  
Intervention de l'organe du GC : Non  
Déposée par : Rothenbühler (Rüderswil, Le Centre) (porte-parole)  
Müller (Innerberg, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Non 28.11.2024

N° d'ACE : du  
Direction : Direction des travaux publics et des transports  
Classification : Non classifié  
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

## Que faire des cendres de bois ?

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Pourquoi n'y a-t-il aucune mention des cendres de bois dans le rapport de controlling sur l'extraction de matériaux, les décharges et les transports (EDT) 2024 – Mise en œuvre du plan sectoriel cantonal, de mars 2024 ?
2. Qu'envisage d'entreprendre le canton pour prévenir l'engorgement qui menace les capacités d'élimination des cendres de bois ?
3. Quels efforts le canton déploie-t-il pour que s'ouvrent plus rapidement des voies de valorisation des cendres de bois, qui permettraient de délester les décharges ?

Motivation de l'urgence : Fin 2023, près de 55 000 petits chauffages à bois d'une puissance inférieure à 50 kW et 2500 grands chauffages automatiques à pellets et à copeaux de bois d'une puissance supérieure à 50 kW étaient en service dans le canton de Berne. Souvent installés grâce aux subventions d'encouragement cantonales, ces chauffages produisent un total d'environ 15 000 tonnes de cendres de bois par an. Selon la recommandation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et de l'Office cantonal des eaux et des déchets (OED), les cendres de bois des petits chauffages doivent être éliminées avec les ordures ménagères, tandis que celles émanant de plus gros foyers doivent être déposées dans les décharges de type D ou E. Il s'avère que de plus en plus de décharges, aussi bien dans le canton de Berne que dans le reste de la Suisse, n'acceptent plus les cendres de bois, et le secteur craint qu'il ne soit plus possible d'entreposer de cendres de bois dans le canton de Berne à partir de l'an prochain. Par conséquent, les distances de transport seront toujours plus grandes et les possibilités de dépôt toujours plus ténues.

Destinataire  
– Grand Conseil